Sigeif
SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

RéseauxÉnergie

Décembre 2022

N°115

Le 28 octobre 2022, Jean-Jacques Guillet signe avec Laurence Poirier-Dietz le nouveau contrat de gaz.

CONTRAT GAZ

SOMMAIRE

Page 1

Contrat gaz
> Le Sigeif et GRDF ont signé un nouveau contrat de concession

Page 2

Transition écologique
> La planification écologique pour une nation verte
> Une loi pour accélérer la production d'énergies renouvelables

Page 3

Actualités du Sigeif
> Énergie : se préparer à un hiver incertain
> Achats de gaz : le Sigeif sécurise la fourniture pour 2023
> La mobilité électrique en plein essor
> Mise en service de la station 100 % bio-GNC à Réau
> Conduites montantes de gaz

Page 4

Le saviez-vous ?
> Luc Rémont, nouveau PDG d'EDF
> Storengy prévoit une hausse des capacités de stockage
> La COP 27 crée un fonds de dédommagement
> Prix du gaz : l'Europe cherche un accord
> Les EnR rapporteront 31 milliards à l'État
> Éolien flottant : Shell renonce à Belle-Île
> Une mine de lithium dans l'Allier ?
> Europe : les PPA piétinent

LE SIGEIF ET GRDF ONT SIGNÉ UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION

En signant un contrat de concession renouvelé le 28 octobre, le Sigeif et GRDF ont marqué leur volonté respective de s'engager dans la transition énergétique. L'accord prévoit, en effet, un important programme de modernisation d'un réseau qui doit accueillir, d'ici 2050, du gaz entièrement renouvelable.

Le 28 octobre, Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, et Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF, ont signé un nouveau contrat de concession de distribution publique de gaz. Cette signature conclut plus d'une année de négociations, qui a permis de définir un cadre partenarial modernisé.

De nouvelles modalités de gouvernance ont été actées, renforçant le partenariat entre le Syndicat et son concessionnaire. D'une durée de trente ans, ce contrat est en parfaite cohérence avec l'objectif d'un gaz « vert » à 100 % en 2050. Le Sigeif et GRDF ont ainsi posé les jalons d'un réseau FASTE, c'est-à-dire « fiable, attractif et sûr pour la transition énergétique ».

GOUVERNANCE PARTAGÉE DES INVESTISSEMENTS

Les investissements dans le réseau feront l'objet d'une coopération accrue, suivant la définition d'un schéma directeur des investissements (SDI) décliné en programmes pluriannuels d'investissements de cinq ans (PPI). L'enjeu est de taille : quelque 1 300 km de réseaux sont à renouveler. En liaison étroite avec les communes, l'autorité concédante et son concessionnaire définiront à l'avance et de manière précise la localisation, la nature et le montant des investissements nécessaires à la sécurité et au développement du réseau.
Il s'agit d'une évolution notable, dans la mesure où les communes adhérentes au Sigeif seront désormais associées, cinq ans en amont, aux travaux qui les concernent. *« La sécurité, bien évidemment, reste le socle du contrat »*, a souligné Jean-Jacques Guillet.

CONJUGUER L'ESSOR DU BIOMÉTHANE ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Par ailleurs, ce nouveau contrat manifeste la volonté commune de répondre aux besoins de la transition énergétique. Le réseau doit, en effet, se préparer à accueillir massivement du biométhane, un gaz « vert », pour garantir un territoire francilien décarboné à 100 % avant 2050. La question des usages est ici essentielle puisque le biométhane est aujourd'hui l'énergie renouvelable affichant la plus forte croissance : il représentera 20 % des consommations de gaz en 2030.
Cette énergie a vocation à séduire tous les segments de clientèle : particuliers, entreprises et collectivités. Des solutions innovantes (chauffage hybride des bâtiments…) seront mises en œuvre, conjuguées à un important programme de sobriété énergétique et à un dispositif d'accompagnement à la rénovation du patrimoine public (décret tertiaire).

••• *Suite de l'article page 2*

••• *Suite de l'article de la page 1*

UN FONDS D'INVESTISSEMENT DÉDIÉ AU GAZ « VERT »

En termes de production, l'Île-de-France dispose d'un potentiel significatif (boues des stations d'épuration, déchets alimentaires…) qu'il importe de valoriser. Le Sigeif prévoit la création d'un fonds d'investissement dédié, lequel bénéficiera du soutien de GRDF et sera ouvert à d'autres acteurs (collectivités, industriels…). Premier « fonds vert » créé par un syndicat d'énergie, il soutiendra des programmes de production de biométhane et la mobilité bio-GNV (terrestre et fluviale), en substitution des consommations fossiles.

UN CONTRAT QUI RÉPOND AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Chaque contrat de concession porte en lui une réponse aux défis du moment, a rappelé Jean-Jacques Guillet, donnant en exemple le renouvellement intervenu en 1994. *« Il s'agissait alors d'anticiper l'impact d'une législation européenne »* qui bouleversait le modèle du monopole intégré. *« Depuis, nous avons vécu la séparation des activités de réseau et de fourniture ».* Ce nouveau contrat de concession *« traduit le renforcement des compétences des collectivités en matière de politique énergétique locale, ainsi que la manière dont les autorités concédantes souhaitent appréhender leur relation avec GRDF – plus de souplesse, de mise à disposition de données et une gouvernance repensée »*, a confirmé Laurence Poirier-Dietz.

En parallèle des négociations avec GRDF, le Syndicat a d'ailleurs largement contribué à l'élaboration d'un modèle national de contrat de concession, dans les groupes de travail conduits par la FNCCR et France urbaine. L'expérience du Sigeif sera, en effet, utile aux autres syndicats gaziers qui s'apprêtent à leur tour à renouveler leurs contrats.

UNE LOI POUR ACCÉLÉRER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables souffre de procédures trop longues. En complément d'une récente circulaire aux préfets destinée à débloquer rapidement 10 GW de projets, un projet de loi d'accélération est discuté au Parlement. Il comprend diverses mesures destinées à faciliter les procédures d'autorisation, libérer le foncier déjà artificialisé (parkings, terrains dégradés…), ou encore favoriser l'éolien en mer par une implication renforcée des citoyens. Le financement et l'attractivité des projets bénéficieront d'un partage de la valeur accru, avec les riverains comme les communes d'installation. En outre, le texte crée un cadre favorable aux contrats directs entre consommateurs et producteurs d'énergie, une disposition qui intéresse de près les collectivités. Le texte pourrait être adopté au premier trimestre 2023.

En octobre, la France a lancé une planification écologique touchant tous les secteurs, avec pour ambition une réduction de 55 % de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, préalable à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Par son caractère pragmatique et son côté « touche à tout », le plan « France nation verte » marque peut-être l'émergence d'un nouveau modèle de croissance.

Une nouvelle planification ou une nouvelle méthode ? Certes, *« France nation verte »* s'inscrit dans la foulée d'exercices de planification existants (stratégie nationale bas carbone, programmation pluriannuelle de l'énergie …), réaffirmant par exemple l'objectif de neutralité carbone en 2050.

> « La France entend opérer en huit ans un virage climatique plus ambitieux que celui timidement amorcé ces trente-deux dernières années. »

Mais la méthode évolue : il s'agit d'amorcer *« des changements radicaux dans les manières de produire, de consommer, d'agir »*, en mobilisant tous les secteurs – et tous les ministères, à commencer par ceux, Transports, Logement, Agriculture, qui émettent le plus de gaz à effet de serre. Il s'agit à la fois d'*« agir, de mobiliser, et d'accélérer »*. Le défi est de taille et donne presque le vertige : la France entend opérer en huit ans un virage climatique plus ambitieux que celui timidement amorcé ces trente-deux dernières années.

MISE EN ŒUVRE DE TEXTES EXISTANTS

La première étape est pragmatique : elle vise… l'application de la loi. Plusieurs textes structurants sont, de fait, complexes à mettre en œuvre. Ainsi, l'interdiction des ventes de voitures thermiques en 2035 se heurte aujourd'hui à une offre de véhicules électriques insuffisante, sans oublier leurs prix encore très élevés, et au manque d'infrastructures. Comme la France entend produire 2 millions de voitures électriques en 2050, c'est toute une industrie qu'il faut repenser et développer. D'autres mesures, telles l'interdiction des plastiques à usage unique et la location de passoires thermiques en 2028, impliquent de disposer d'outils de suivi à très petite échelle, ce qui représente en soi un défi pour l'État. D'autres, comme le « zéro artificialisation nette » des sols, supposent un dialogue avec de nombreux acteurs, aux échelons communaux et intercommunaux. Ainsi, la planification écologique s'inscrit-elle dans une nouvelle forme de décentralisation, conjuguant contractualisation et responsabilisation.

DÉCENTRALISATION ET CONTRACTUALISATION

« La planification écologique, c'est avancer dans le bon ordre », a souligné la Première ministre. *« D'abord, nous fixer des objectifs ambitieux au niveau européen et national et les décliner secteur par secteur, territoire par territoire. »* La « logique du contrat » doit aussi faciliter l'appréhension par le corps social d'un changement de modèle. La crise des « gilets jaunes » a débuté par un refus de la taxe carbone. Il s'agit désormais de *« projeter les Français dans d'autres modèles. Donner envie d'autre chose ».*

Néanmoins, la période de transition qui s'ouvre entraînera probablement des heurts sociaux, avec des destructions d'emplois à prévoir et des contraintes pour l'heure non énoncées. Le Gouvernement n'ignore pas ces difficultés mais peut sans doute s'appuyer sur une prise de conscience de l'opinion, désormais sensibilisée au réchauffement climatique, après un été de très forte sécheresse et de « méga-feux ». À contrario, « le coup de pouce à la pompe » et l'invitation à se chauffer à 19 degrés maximum peuvent laisser entendre que l'État suppléera aux efforts individuels, à rebours de la responsabilisation attendue.
Pour superviser cet important chantier, Matignon s'est doté d'un secrétariat général à la Planification écologique (SGPE). Piloté par Antoine Pellion, il devra mobiliser « toutes les parties prenantes » et assurer le suivi de tous les chantiers entrepris.

LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ SOUS SURVEILLANCE

Énergie : se préparer à un hiver incertain

Pour la première fois depuis plusieurs décennies, les Français pourraient subir des coupures d'électricité programmées, afin de pallier les difficultés d'approvisionnement. Concernant le gaz, les inquiétudes sont moindres mais se portent déjà vers l'hiver suivant.

Écogaz d'un côté, écowatt de l'autre : l'heure est à la sobriété pour permettre à la France de passer l'hiver sans avoir à procéder à des coupures. Créé par RTE, le dispositif d'alerte écowatt a été placé pour la première fois sous « vigilance renforcée ». Le gestionnaire du réseau de transport anticipe entre zéro et 28 alertes « écowatt rouge », qui annoncent des possibles coupures trois jours à l'avance, selon divers paramètres : rigueur de l'hiver, disponibilité du parc nucléaire, recours aux centrales au gaz. Dans la plupart des scénarios, jusqu'à 5 alertes seraient déclenchées, et les délestages éventuellement évités, si les consommateurs *« font des gestes au bon moment »,* indique-t-on à RTE.
Avec des stocks au plus haut, le secteur gazier est en apparence mieux armé pour affronter l'hiver. Néanmoins, GRTgaz, Teréga et l'Ademe ont créé le dispositif écogaz, pour *« accompagner le plan gouvernemental de sobriété énergétique et informer les consommateurs »* des éventuelles tensions du réseau. *À priori*, les particuliers se chauffant au gaz ne seront pas concernés par d'éventuelles réductions de fourniture, qui visent aujourd'hui les entreprises consommant plus de 5 GWh par an.

Pour sensibiliser les communes membres à ces différentes questions, le Sigeif, premier signataire de la charte écogaz, a mobilisé les gestionnaires de réseaux (RTE, Enedis et GRDF) lors d'un webinaire ayant réuni une centaine de participants. Accessibles depuis le site Internet du Sigeif, écogaz et écowatt informent en temps réel du niveau de consommation de gaz et d'électricité.

GROUPEMENT DE COMMANDES

Achats de gaz : le Sigeif sécurise la fourniture pour 2023

Le Sigeif poursuit ses achats de gaz, dans le cadre du groupement de commandes. L'achat de « blocs » de fourniture pour les années 2023 et 2024 reste difficile, dans des marchés sous tension depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Partagée et approuvée par les membres du groupement, la stratégie d'achats du Sigeif repose, en effet, sur l'achat fractionné de « blocs », pour lisser le risque. Le Sigeif fixe des bornes à la baisse et à la hausse qui permettent de réduire les mouvements du marché. C'est la somme de ces achats fractionnés qui garantit la fourniture d'énergie aux membres, et leur moyenne détermine le prix final.

80 % D'ACHATS DE GAZ DÉJÀ SÉCURISÉS

Pour 2023, et à la date du 5 décembre 2022, le Sigeif a déjà sécurisé 80 % de la fourniture. D'ici la fin de l'année, il reste 20 % à acquérir.
Les achats de gaz de l'année 2024 se font pour l'instant avec précaution : 30 % ont déjà été acquis.
Dans un marché marqué par des défaillances de fournisseurs, la solidité du groupement de commandes s'avère protectrice.

De fait, le Sigeif est confronté à de nombreuses demandes de collectivités ou de bailleurs sociaux qui souhaitent rejoindre le groupement, faute d'avoir pu trouver un fournisseur ou bien parce que le prix de la molécule est devenu prohibitif. Il en est ainsi des communes, qui ont décidé de scinder les contrats dits P1 de leurs piscines, en prenant en charge directement la fourniture de gaz.
« En ce moment, précise Guillaume Champvillard, responsable du groupement de commandes gaz du Sigeif, *on est mobilisés pour absorber ces sites supplémentaires, sachant que notre accord cadre prévoit une flexibilité de + 5 %, qui est déjà atteinte.*
Or, la flexibilité dans les contrats est devenue un sujet sensible chez les fournisseurs », les nouveaux contrats étant désormais sans aucune flexibilité et avec des engagements contraignants de consommation.

MOBILITÉS PROPRES

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE EN PLEIN ESSOR

Aujourd'hui, 101 communes franciliennes adhèrent au Sigeif au titre de la mobilité électrique, soit l'équivalent de 2,4 millions d'habitants. Le Sigeif recense une évolution exponentielle de l'usage de ses bornes de recharge pour véhicules électriques. Plus de 20 000 recharges ont été enregistrées en octobre, soit trois fois plus que l'an passé à la même période, avec une recharge sur quatre effectuée de nuit. La réalisation en cours d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) permettra de mieux anticiper les besoins de demain pour disposer de la bonne recharge au bon endroit.

MISE EN SERVICE DE LA STATION 100 % BIO-GNC À RÉAU

La station d'avitaillement multi-énergies de Sigeif Mobilités à Réau (77) sera mise en service d'ici la fin de l'année. Elle permettra aux usagers de s'avitailler en GNL (gaz naturel liquéfié), en bio-GNC (gaz naturel compressé) et en azote liquide pour les groupes frigorigènes. Située dans une zone d'activités de transport et de logistique, à proximité d'axes routiers, cette station exemplaire est une réelle avancée dans le développement du bio-GNV, distribuant 100 % de biométhane comprimé produit localement par une unité de méthanisation.

CONCESSION GAZ

CONDUITES MONTANTES DE GAZ

Après plusieurs années d'incertitude juridique, les conduites montantes de gaz sont progressivement intégrées au réseau de distribution. Le dispositif est similaire à celui qui avait prévalu pour l'électricité.

Deux cas de figure se présentent :
> les conduites montantes créées après le 22 février 2022 sont intégrées *de facto* ;
> celles créées auparavant peuvent être transférées, par lettre recommandée, d'ici juillet 2023, sauf si les propriétaires ou copropriétaires souhaitent les conserver, avec toutes les responsabilités et exigences de sécurité que cela implique.

Le coût des opérations de visite et de transfert sera pris en charge par le tarif de distribution (ATRD). Après transfert, les canalisations feront donc partie du patrimoine des collectivités concédantes, comme le Sigeif.

Luc Rémont, nouveau PDG d'EDF

Le nouveau PDG d'EDF, Luc Rémont, est confronté à plusieurs défis inédits. D'une part, faire en sorte que l'électricien retrouve rapidement des capacités de production sérieusement diminuées, notamment par des problèmes de corrosion, qui affectent une dizaine de réacteurs. RTE a ainsi émis une alerte sur la sécurité d'approvisionnement en janvier, avec des capacités estimées à 40 GW, soit moins des deux tiers du parc nucléaire installé. Des coupures tournantes sont envisagées. Le nouveau PDG devra aussi calmer les inquiétudes internes, liées à des projets de réorganisation du groupe (l'ancien projet « Hercule »), qualifiés de « démantèlement » par les organisations syndicales. Enfin, il devra accompagner la nationalisation du groupe, l'État devant lancer une OPA sur les 16 % du capital qu'il ne détient plus. À terme, EDF devrait aussi lancer le chantier de six nouveaux EPR, tout en espérant la mise en exploitation de celui de Flamanville fin 2023. Les finances du groupe restent préoccupantes, avec une dette de l'ordre de 65 milliards d'euros. De fait, en dépit d'un contexte favorable avec des prix de marché au plus haut, le groupe subit l'impact du bouclier tarifaire et, surtout, l'indisponibilité de son parc nucléaire. Une bonne nouvelle cependant : après des années d'érosion de son portefeuille, EDF bénéficie du retour de dizaines de milliers de clients, déçus des prix pratiqués par leurs fournisseurs.

Storengy prévoit une hausse des capacités de stockage

L'hiver 2022 n'a pas encore commencé, mais Storengy anticipe une augmentation de ses capacités de stockage dès l'an prochain. En recourant à des cavités salines, la filiale d'Engie pourrait ainsi accueillir 2 à 3 TWh supplémentaires et trois fois plus à terme, soit 6 % des capacités actuelles. Grâce à l'arrivée massive de GNL en provenance du Qatar et des États-Unis, les stocks français sont pourvus à 100 %. Mais, selon la rigueur des températures hivernales, au printemps, ces réserves auront fondu pour se situer entre 10 % et 30 %. Il faudra alors trouver de quoi les remplir.

La COP 27 crée un fonds de dédommagement

Ni avancée majeure ni recul notable : à Charm-el-Cheikh (Égypte), la COP 27 n'a pas modifié substantiellement les accords précédents ; elle a surtout permis de maintenir l'objectif d'un réchauffement climatique limité à 1,5 %, même s'il semble de plus en plus théorique, faute de baisse constatée des émissions de GES. Cette COP a cependant été marquée par la création d'un fonds dédié aux pertes et dommages en faveur des pays les plus exposés aux conséquences du changement climatique. Cet effort des pays développés en faveur des pays du Sud était attendu de longue date. Et il devrait être mis en œuvre rapidement, afin d'être opérationnel lors de la COP 28, en novembre 2023, à Dubaï (aux Émirats arabes unis).

Prix du gaz : l'Europe cherche un accord

Avec la hausse des prix de l'énergie, les États européens sont confrontés à des populations dont la facture explose et des entreprises qui ferment, plus ou moins temporairement, leurs portes. À leur demande, la Commission a présenté une proposition de plafonnement du prix du gaz, qui n'a pas permis de trouver un accord. Il est vrai que le plafond proposé, 275 euros le MWh, est plus du double des prix de marché constatés (120 euros), ce qui le rend inutile à court terme. Surtout, plusieurs États membres craignent que l'annonce d'un prix plafond soit dissuasive pour certains pays producteurs et menace alors la sécurité d'approvisionnement.

Les EnR rapporteront 31 milliards à l'État

Longtemps apparenté à des subventions, le mécanisme des prix garantis aux producteurs d'énergie renouvelables est devenu une rente pour l'État. Selon la Commission de régulation de l'énergie, les gains liés à la différence entre prix garantis (compris entre 81 euros et 137 euros le MWh, selon les filières) et prix de marché (de l'ordre de 400 à 500 euros le MWh !) devraient exploser en 2022 et 2023, atteignant près de 31 milliards d'euros. Jusqu'à présent, le régulateur estimait les recettes à 8,9 milliards d'euros. Les principaux contributeurs seront les producteurs éoliens, dont la contribution en deux ans est estimée à 21,7 milliards. Ces recettes inespérées auraient pu être plus importantes si certains producteurs n'avaient pas rompu leurs contrats avec l'État de manière anticipée. La perte de recettes est évaluée entre 6 et 7 milliards d'euros ; la CRE plaide pour des sanctions.

Éolien flottant : Shell renonce à Belle-Île

En juin, le parc de Saint-Nazaire, exploité par EDF Renouvelables, Enbridge et CPP, avait ***« produit les premiers mégawattheures issus de l'éolien en mer français »***. Quelque 13 ans après le lancement des projets par le ministère de l'Écologie, cette bonne nouvelle semblait annoncer un démarrage tardif mais dynamique de la filière. Elle est malheureusement contrebalancée par l'annonce, début novembre, du renoncement du consortium Shell, CDC et CGN au projet de parc *offshore* prévu au large de Belle-Île. Cette ferme pilote d'éoliennes flottantes ne verra pas le jour, frappée par la hausse des coûts et les difficultés des fournisseurs. Trois autre parcs de ce type sont toujours prévus en Méditerranée.

Une mine de lithium dans l'Allier ?

La société Imerys devrait ouvrir une mine à Beauvoir dans l'Allier, pour en extraire le lithium contenu dans le mica. Le lithium est un métal alcalin qui entre dans la fabrication des batteries des voitures électriques. À ce jour, la France (et plus largement l'Europe) importe 100 % de ses besoins, depuis l'Amérique latine, mais aussi l'Australie et la Chine. Imerys estime être en mesure d'extraire 34 000 tonnes par an à partir de 2028, soit de quoi répondre aux besoins de 700 000 voitures électriques.

Europe : les PPA piétinent

En dépit d'accords spectaculaires (350 MW pour Renault avec Voltalia, 100 MW pour Google avec Engie…), les PPA (contrats de gré à gré) se raréfient. La plateforme Re-Sources fait état de seulement 3,5 GW de contrats à long terme renouvelables en Europe fin octobre 2022 (contre 8,1 GW souscrits en 2021). Compte tenu des prix élevés, les industriels hésitent à s'engager aujourd'hui, tandis que les difficultés des fournisseurs ralentissent la construction de nouveaux parcs.

RéseauxÉnergie
est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France
64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris
Tél. 01 44 13 92 44
Directeur de la publication : Serge Carbonnelle
Réalisation : Sigeif
ISSN 1293-1721
Dépôt légal : 4e trimestre 2022
www.sigeif.fr
Crédits photos :
p. 1 : DR Sigeif - p. 3 : Engie
p. 2, 3 : Shutterstock

Sigeif
SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

Imprimé en France sur papier provenant de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales